

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 2 AVRIL 2024 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1  
Vicky Bombardier, siège no 2  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany Boyer, siège no 4  
Dany St-Amant, siège no 5

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Julien Bussières, siège no 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale  
Me Julie Waite, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 4 mars 2024 ajournée au 11 mars 2024
  - 2.2 Séance ordinaire du 4 mars 2024 ajournée aux 11 et 18 mars 2024
  - 2.3 Séance extraordinaire du 9 mars 2024
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mars 2024
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME**
  - 7.1 DÉSIGNATION DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE - APPLICATION DE RÈGLEMENT
  - 7.2 DÉROGATION MINEURE – 1045-1047, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – POURCENTAGE D'OCCUPATION DU SOL ET HAUTEUR DES BALCONS EN FAÇADE ARRIÈRE
  - 7.3 DÉROGATION MINEURE – 1055-1057, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – HAUTEUR DU BALCON EN FAÇADE ARRIÈRE
  - 7.4 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1005, RUE BISSONNETTE – AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC LOGEMENT COMPLÉMENTAIRE ET BÂTIMENT ACCESSOIRE RATTACHÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.5 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1045-1047, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION JUMELÉE AVEC GARAGES RATTACHÉS
- 7.6 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1055-1057, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION JUMELÉE AVEC GARAGES RATTACHÉS
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION
- 8.2 RÉPARTITION DES EXCÉDENTS DE L'ANNÉE 2024
- 8.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024
- 8.4 PROJET D'UNE MUNICIPALITÉ DE JOINDRE LE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ESTRIE-MONTÉRÉGIE « SOLUTION UMQ » EN ASSURANCES COLLECTIVES, EN COURS DE CONTRAT
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007 - UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA DE VALCOURT ET DU PANNEAU MUNICIPAL
- 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - REFUGE LOBADANAKI
- 9.3 MARCHE POUR LE JOUR DE LA TERRE
- 9.4 PARADE DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA SUCCURSALE VALCOURT - 50IÈME DES CADETS DE VALCOURT
- 9.5 MARCHE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
- 9.6 DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LES ORGANISMES - CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE VALCOURT
- 9.7 DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER - 4IÈME ÉDITION DU « DÉJEUNER DU DIRECTEUR » DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- 10. LOISIRS**
- 10.1 EMBAUCHE TEMPORAIRE DES COORDONNATRICES À LA PISCINE ET AU CAMP DE JOUR - SAISON ESTIVALE 2024
- 10.2 PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEURE - ACHAT ET INSTALLATION DE BANDES ET DE FILETS - OCTROI DU CONTRAT
- 10.3 ACHAT D'UN DÉBITMÈTRE - OCTROI DU CONTRAT
- 10.4 ACHAT DE POUBELLES - OCTROI DU CONTRAT
- 10.5 ACHAT ET INSTALLATION DE PROJECTEURS (ÉCLAIRAGE) - PATINOIRE EXTÉRIEURE - OCTROI DU CONTRAT
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 COUPE DU GAZON ET ENTRETIEN DES TERRAINS - OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE
- 11.2 PRÉPARATION DE PLANS - ABRI ADJACENT AU GARAGE MUNICIPAL - OCTROI DU MANDAT
- 11.3 CONSTRUCTION D'UN ABRI ADJACENT AU GARAGE MUNICIPAL - OCTROI DE CONTRAT
- 11.4 TRAVAUX DE PAVAGE - JEUX D'EAU - OCTROI DU CONTRAT

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.5 TRAVAUX DE PAVAGE - SENTIER DE LA PLACE DE LA SAMARE - OCTROI DU CONTRAT
- 11.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 656 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 400 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 176 051 \$ AFIN DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLERIVE ET BERNIER
- 11.7 ENTENTE CONCERNANT L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 11.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
- 11.9 DEMANDE D'APPUI FINANCIER - VALCOURT 2030 - COMITÉ DE BIODIVERSITÉ
- 11.10 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 13.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 MARS 2024 (SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024)
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

110-24-04-02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié, en retirant le point 11.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE et en ajoutant le point 13.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 MARS 2024 (SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024).

ADOPTÉE

111-24-04-02

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024 AJOURNÉE AU 11 MARS 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal tenue le 11 mars 2024, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 ajourné au 11 mars 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

112-24-04-02

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024 AJOURNÉE AUX 11 ET 18 MARS 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024, ajournée aux 11 et 18 mars 2024, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 mars 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

113-24-04-02

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 9 mars 2024, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

114-24-04-02

### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 27 mars 2024 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 280 416,08 \$ : deux cent quatre-vingt mille quatre cent seize dollars et huit sous.

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Gerson Saenz, trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La directrice générale de la Maison des Jeunes l'Initiative de Valcourt accompagnée de quelques jeunes est présente afin de remettre au Conseil municipal la Chaise des générations. Cette œuvre réalisée par des jeunes de la Maison des Jeunes est remise pour permettre au conseil de prendre les décisions en tenant compte de l'intérêt des jeunes.

La période de questions débute à 19h05 et se termine à 19h13.

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

**COMPTE-RENDU**

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

**115-24-04-02 DÉSIGNATION DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE - APPLICATION DE RÈGLEMENT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme madame Tanya Parent à titre d'employée de la Ville désignée par ce conseil pour l'application du règlement numéro 543 autorisant l'occupation du domaine public ou tout règlement remplaçant ou amendant ledit règlement et lui confère à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ce règlement, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction;

ADOPTÉE

**116-24-04-02 DÉROGATION MINEURE – 1045-1047, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – POURCENTAGE D'OCCUPATION DU SOL ET HAUTEUR DES BALCONS EN FAÇADE ARRIÈRE**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 6 529 418 du cadastre de Québec, sis au 1045-1047, rue Denis-V.-Allaire, dans la zone R-41;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale jumelée d'un étage, comprenant deux logements principaux (avec rez-de-jardin). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est de 3 169,33 pieds carrés (294,44 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale jumelée d'un étage, comprenant deux logements principaux (avec rez-de-jardin). Le balcon en façade arrière du bâtiment principal projeté est à une hauteur de 9,91 pieds (3,02 m) du niveau moyen du sol en façade arrière;

ATTENDU QUE la superficie au sol de l'habitation unifamiliale jumelée projetée n'est pas conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la hauteur des balcons en façade arrière de l'habitation unifamiliale jumelée projetée n'est pas conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur les demandes suivantes :

- Autoriser, sur le lot 6 529 418, un pourcentage d'occupation du sol à 27%, alors que le pourcentage maximal d'occupation du sol à respecter est de 25%;
- Autoriser, sur le lot 6 529 418, que les balcons soient à 9,91 pieds (3,02 m) de hauteur du niveau moyen du sol en façade arrière, alors que la hauteur maximale à respecter est de 4,27 pieds (1,3 m) ;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la dérogation mineure suivante :

- Autoriser, sur le lot 6 529 418, que les balcons soient à 9,91 pieds (3,02 m) de hauteur du niveau moyen du sol en façade arrière, alors que la hauteur maximale à respecter est de 4,27 pieds (1,3 m);

QUE le Conseil municipal émet des conditions à la hauteur des balcons pour limiter l'impact de la dérogation mineure :

- Ériger des garde-corps opaque ou semi-opaque aux balcons de façon à filtrer la vue vers les propriétés futures ou existantes des fonds inférieurs;
- Disposer la plantation des deux arbres minimaux en cours arrière ou latérales pour les nouvelles constructions de façon à filtrer la vue sur les balcons vers les propriétés futures ou existantes des fonds inférieurs, et tel que d'utiliser des arbres feuillus;

QUE le Conseil municipal refuse la dérogation mineure suivante :

- Autoriser, sur le lot 6 529 418, un pourcentage d'occupation du sol à 27%, alors que le pourcentage maximal d'occupation du sol à respecter est de 25%.

ADOPTÉE

117-24-04-02

### **DÉROGATION MINEURE – 1055-1057, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – HAUTEUR DU BALCON EN FAÇADE ARRIÈRE**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 6 529 417 du cadastre de Québec, sis au 1055-1057, rue Denis-V.-Allaire, dans la zone R-41;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale jumelée d'un étage, comprenant deux logements principaux (avec rez-de-jardin). Le balcon en façade arrière du bâtiment principal projeté est à une hauteur de 9,91 pieds (3,02 m) du niveau moyen du sol en façade arrière;

ATTENDU QUE la hauteur des balcons en façade arrière de l'habitation unifamiliale jumelée projetée n'est pas conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur la demande suivante :

Autoriser, sur le lot 6 529 417, que les balcons soient à 9,91 pieds (3,02 m) de hauteur du niveau moyen du sol en façade arrière, alors que la hauteur maximale à respecter est de 4,27 pieds (1,3 m) ;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la dérogation mineure suivante :

- Autoriser, sur le lot 6 529 418, que les balcons soient à 9,91 pieds (3,02 m) de hauteur du niveau moyen du sol en façade arrière, alors que la hauteur maximale à respecter est de 4,27 pieds (1,3 m) ;

QUE le Conseil municipal émette des conditions à la hauteur des balcons pour limiter l'impact de la dérogation mineure :

- Ériger des garde-corps opaque ou semi-opaque aux balcons de façon à filtrer la vue vers les propriétés futures ou existantes des fonds inférieurs;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Disposer la plantation des deux arbres minimaux en cours arrière ou latérales pour les nouvelles constructions de façon à filtrer la vue sur les balcons vers les propriétés futures ou existantes des fonds inférieurs, et tel que d'utiliser des arbres feuillus;

ADOPTÉE

118-24-04-02

**PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1005, RUE BISSONNETTE – AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC LOGEMENT COMPLÉMENTAIRE ET BÂTIMENT ACCESSOIRE RATTACHÉ**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent agrandir une habitation unifamiliale isolée avec logement complémentaire et bâtiment accessoire rattaché, sur le lot actuel 4 961 064, à l'adresse civique 1005, rue Bissonnette, située dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE les plans proposent un agrandissement de la propriété dans la cour arrière de l'habitation unifamiliale, comprenant un logement complémentaire et un bâtiment accessoire rattaché. La superficie au sol de l'agrandissement projeté est d'environ 540 pieds carrés (50.2 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'agrandissement sera identique à l'existant, c'est-à-dire d'un revêtement léger, orientation horizontale, de couleur gris bleutée. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement, coin de finition, de revêtement, etc.) seront de couleur blanche;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement s'harmonisent avec le style architectural de la maison;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à deux versants (pente 12 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur grise;

ATTENDU QUE l'agrandissement aura une fenestration sur les trois façades, ainsi qu'une galerie à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée avec logement complémentaire et bâtiment accessoire rattaché, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

119-24-04-02

**PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1045-1047, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION JUMELÉE AVEC GARAGES RATTACHÉS**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale jumelée avec garages rattachés, sur le lot actuel 6 529 418, à l'adresse civique 1045-1047 rue Denis-V.-Allaire, située dans la zone R-41, assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Denis-V.-Allaire et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale jumelée d'un étage, comprenant deux logements principaux (avec rez-de-jardin). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 3 169,33 pieds carrés (294,44 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, orientation verticale sur la façade avant et

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

horizontale sur les autres façades, de couleur blanche. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement, coin de finition, de revêtement, etc.) seront de couleur blanche;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à deux versants (pente 6 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur grise;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, deux perrons à l'avant ainsi que des balcons à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est que les façades latérales et arrière fassent l'objet d'une continuité dans la couleur du revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, orientation horizontale;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée avec garages rattachés, en regard des critères du PIIA;

QUE le Conseil municipal a approuvé préalablement la dérogation mineure;

QUE le Conseil municipal exige le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de deux cents dollars (200,00\$), remboursable lorsque les éléments du plan d'implantation et d'intégration architecturale auront été réalisés entièrement et en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale de la Ville de Valcourt au moment de la délivrance du permis.

ADOPTÉE

120-24-04-02

**PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1055-1057, RUE DENIS-V.-ALLAIRE –  
CONSTRUCTION D'UNE HABITATION JUMELÉE AVEC GARAGES RATTACHÉS**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale jumelée avec garages rattachés, sur le lot actuel 6 529 417, à l'adresse civique 1055-1057 rue Denis-V.-Allaire, située dans la zone R-41, assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Denis-V.-Allaire et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale jumelée d'un étage, comprenant deux logements principaux (avec rez-de-jardin). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 3 169,33 pieds carrés (294,44 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, orientation horizontale, de couleur espresso. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement, coin de finition, de revêtement, etc.) seront de couleur blanche;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à deux versants (pente 6 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur grise;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, deux perrons à l'avant ainsi que des balcons à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage autre que la dérogation mineure;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée avec garages rattachés, conditionnellement à ce que les requérants changent la couleur du revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, orientation horizontale, de couleur espresso, pour un brun plus pâle, en regard des critères du PIIA;

QUE le Conseil municipal a approuvé la dérogation mineure;

QUE le Conseil municipal exige le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de deux cents dollars (200,00\$), remboursable lorsque les éléments du plan d'implantation et d'intégration architecturale auront été réalisés entièrement et en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale de la Ville de Valcourt au moment de la délivrance du permis.

ADOPTÉE

### 121-24-04-02 ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

QUE la Ville de Valcourt est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi et n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature qui prévoit la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Valcourt;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce dossier soient puisés à même le poste budgétaire Greffe - Honoraires gestion des archives - 02-140-00-419.

ADOPTÉE

### 122-24-04-02 RÉPARTITION DES EXCÉDENTS DE L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'il y a lieu de répartir les excédents non affectés sur les différents postes des excédents affectés pour les différents projets de l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal autorise la répartition comme suit:

- 1) Comptes
- 2) Description
- 3) Écritures au 25 mars 2024
- 4) Solde disponible des excédents prévu au 31 décembre 2024 après des imputations

1)59-110-00-000 2) Excédent (déficit) de fonctionnements non affectés  
3) (1 056 151 \$) 4) 518 898 \$;

1)59-131-00-002 2) Excédent affecté - matières résiduelles 3) 10 000 \$ 4) 18 139 \$;

1)59-131-00-10 2) Excédent affecté - Année suivante 3) 50 000 \$ 4) 80 000 \$;

1)59-131-00-014 2) Excédent affecté - nouveau développement 3) 60 000 \$ 4) 156 850 \$;

1)59-131-00-021 2) Excédent affecté - Serv. Administratif 3) 50 000 \$ 4) 81 546 \$;

1)59-131-00 2) Excédent affecté - Vacances reportées 3) 2 151 \$ 4) 2 151 \$;

1)59-131-00 2) Excédent affecté - Promotion industrielle 3) 370 000 \$ 4) 370 000 \$;

1)59-131-00 2) Excédent affecté - Voirie - Réfection de rue (Champêtre et Place de la Samare) 3) 414 000 \$ 4) 414 000 \$;

1)59-131-00 2) Excédent ou Fonds réservés Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation 3) 100 000 \$ 3) 100 000 \$;

TOTAL : Écritures au 25 mars 2024 = 0 \$

Solde disponible des excédents prévu au 31 décembre 2024 après des imputations = 2 842 236 \$.

ADOPTÉE

123-24-04-02

### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget révisé 2024 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) et que ce budget révisé doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget révisé 2024 de l'OMH, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, soit :

Revenus	1 122 060 \$
Dépenses	1 507 552 \$
Déficit	385 492 \$

Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10 % du déficit : 38 549 \$.

ADOPTÉE

124-24-04-02

**PROJET D'UNE MUNICIPALITÉ DE JOINDRE LE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ESTRIE-MONTÉRÉGIE « SOLUTION UMQ » EN ASSURANCES COLLECTIVES, EN COURS DE CONTRAT**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Solution UMQ, la Ville de Valcourt souhaite joindre le regroupement d'achats de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et ce, aux meilleures conditions possible;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, Mallette Actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat Solution UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette Actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QU'advenant que la Ville de Valcourt joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Valcourt déclare d'abord qu'elle n'a pas donné d'autre mandat à un autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Ville de Valcourt souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;

QU'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, la Ville de Valcourt autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette Actuaire inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er juin 2024 jusqu'au 31 mai 2029, applicable au contrat du Regroupement auprès de l'assureur Beneva. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

QUE la Ville de Valcourt confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives à compter du 1er juin 2024 jusqu'au 31 mai 2029, applicable au contrat du Regroupement des municipalités de l'Estrie-Montérégie auprès de l'assureur Beneva suivant l'appel d'offres public no. UMQ005-2024-2029;

QUE l'adhésion au regroupement Solution UMQ sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

QUE la Ville de Valcourt mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Valcourt s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Valcourt durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette Actuaire inc.;

QUE la Ville de Valcourt s'engage à respecter les conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Ville de Valcourt se joint.

ADOPTÉE

**125-24-04-02 DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007 - UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA DE VALCOURT ET DU PANNEAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Valcourt 2007 demande à la Ville l'utilisation du stationnement de l'aréna de Valcourt et du panneau municipal dans le cadre de sa journée écologique printanière de collecte du vieux fer qui se tiendra le samedi 4 mai 2024 de 8h à 12h;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande du Club Optimiste de Valcourt 2007 portant sur l'utilisation du stationnement de l'aréna de Valcourt et du panneau municipal.

ADOPTÉE

**126-24-04-02 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - REFUGE LOBADANAKI**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville par l'organisme Refuge Lobadanaki dans le cadre de la poursuite de sa mission qui est notamment, la conservation de la biodiversité, la réhabilitation des animaux blessés ou malades, l'éducation, la sensibilisation et la prévention du trafic illégal d'animaux;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt refuse l'aide financière demandée dans le cadre de ce projet puisque celle-ci ne respecte pas les critères et orientations établis dans la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt étant donné que l'organisme est hors Valcourt et n'a aucune implication citoyenne;

QUE la Ville de Valcourt invite ses citoyens qui le désirent à faire un don à cet organisme.

ADOPTÉE

**127-24-04-02 MARCHE POUR LE JOUR DE LA TERRE**

ATTENDU la demande de monsieur Nicolas Busque, concernant la tenue de la marche pour le Jour de Terre, qui aura lieu dans les rues de Valcourt le 22 avril 2024 selon le trajet soumis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la tenue de la marche pour le Jour de la Terre dans les rues de Valcourt le 22 avril 2024, selon le plan soumis, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les participants devront s'assurer de traverser les voies publiques aux traverses piétonnières prévues à cette fin et lorsque possible demeurer sur les pistes cyclables afin de ne pas nuire à la circulation.

Tous les citoyens sont chaleureusement invités à se joindre à la marche pour le Jour de la Terre.

ADOPTÉE

**128-24-04-02 PARADE DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA SUCCURSALE VALCOURT - 50IÈME DES CADETS DE VALCOURT**

ATTENDU la demande de la présidente de la Ligue navale du Canada, concernant la tenue de la parade pour souligner le cinquantième anniversaire des cadets de Valcourt, qui aura lieu dans les rues de Valcourt le 18 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la tenue de la parade des cadets de Valcourt dans les rues de Valcourt, le 18 mai 2024;

QUE le matériel demandé le 22 mars 2024 dans le cadre de la présente soit prêté par la Ville selon la disponibilité de celui-ci;

QUE tous les participants s'assurent de traverser les voies publiques aux traverses piétonnières prévues à cette fin et lorsque possible demeurer sur les pistes cyclables afin de ne pas nuire à la circulation;

QUE les participants à la parade ne circulent pas sur la rue St-Joseph, sauf aux traverses piétonnières.

ADOPTÉE

**129-24-04-02 MARCHE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE**

ATTENDU la demande du Centre d'action bénévole de Valcourt, concernant la tenue d'une marche pour souligner l'action bénévole, qui aura lieu dans les rues de Valcourt le 14 avril 2024 selon le trajet soumis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la tenue de la marche dans les rues de Valcourt pour souligner l'Action bénévole, le 14 avril 2024, selon le plan soumis, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE tous les participants s'assurent de traverser les voies publiques aux traverses piétonnières prévues à cette fin et lorsque possible demeurer sur les pistes cyclables afin de ne pas nuire à la circulation.

ADOPTÉE

**130-24-04-02 DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LES ORGANISMES - CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE VALCOURT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la région de Valcourt à titre d'organisme de la Ville, en vertu des critères prévus dans la Politique sur les contributions et les commandites, afin de se prévaloir des avantages de ladite politique qui lui sont applicables, le cas échéant.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

131-24-04-02

### **DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER - 4IÈME ÉDITION DU « DÉJEUNER DU DIRECTEUR » DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de partenariat de la Sûreté du Québec, dans le cadre de la 4e édition du « Déjeuner du directeur », en collaboration avec la Fondation québécoise du cancer, pour un montant de 150 \$, représentant le forfait « Patrouilleur » ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

132-24-04-02

### **EMBAUCHE TEMPORAIRE DES COORDONNATRICES À LA PISCINE ET AU CAMP DE JOUR - SAISON ESTIVALE 2024**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut embaucher temporairement deux coordonnatrices, une à la piscine et l'autre au camp de jour, pour la saison estivale 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt embauche temporairement madame Daphney Chenier au poste de coordonnatrice à la piscine et madame Lauriane Ferland au poste de coordonnatrice au camp de jour, pour la saison estivale 2024;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues au sommaire décisionnel du directeur des loisirs de la Ville.

ADOPTÉE

133-24-04-02

### **PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEURE - ACHAT ET INSTALLATION DE BANDES ET DE FILETS - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU la recherche de prix effectuée auprès de deux fournisseurs par le Service des loisirs de la Ville afin d'acheter et faire installer des bandes de hockey ainsi que des filets à la patinoire extérieure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation des bandes de hockey et des filets à la patinoire extérieure à l'entreprise Les installations sportives Agora inc. au montant de 44 710 \$, plus les taxes applicables.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Projet patinoire extérieure - 23-080-00-012.

ADOPTÉE

134-24-04-02

### **ACHAT D'UN DÉBITMÈTRE - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville doit se munir d'un débitmètre aux installations de jeux d'eau;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat d'achat et d'installation d'un débitmètre aux jeux d'eau, pour un montant de 3 100 \$, plus les taxes applicables (matériel et installation inclus) à la compagnie Tessier Récréo-Parc inc.;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Loisir et culture 23-080-00-000.

ADOPTÉE

135-24-04-02

### **ACHAT DE POUBELLES - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville veut acheter de nouvelles poubelles à être installées sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise l'achat de quatre poubelles, pour un montant de 5 700 \$, plus les taxes applicables à l'entreprise Mobilier Public inc.;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires suivants:

- jeux d'eau (subventionné dans le projet parc champêtre) 23-080-00-011
- terrain de volleyball de plage PTI 23-080-00-000
- terrain de soccer (derrière le tennis) PTI 23-080-00-001
- parc canin PTI 23-080-00-009.

ADOPTÉE

136-24-04-02

### **ACHAT ET INSTALLATION DE PROJECTEURS (ÉCLAIRAGE) - PATINOIRE EXTÉRIEURE - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU QU'afin d'éclairer la patinoire extérieure, la Ville doit installer des poteaux pour recevoir les projecteurs au LED;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise l'installation de poteaux de téléphone qui serviront à recevoir les projecteurs au LED;

QUE la Ville octroie le contrat de fourniture et d'installation des projecteurs à la patinoire extérieure à l'entrepreneur Bombardier électrique inc., au montant de 12 200 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

137-24-04-02

### **COUPE DU GAZON ET ENTRETIEN DES TERRAINS - OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour la coupe de gazon et l'entretien des terrains, pour la saison estivale 2024;

ATTENDU QU'à l'heure fixée pour la réception des soumissions le 25 mars 2024, les deux soumissions suivantes ont été déposées, à savoir:

- Daniel Maintenance inc.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

27 118,09 \$ (plus les taxes applicables)

-Herbe en Herbe inc.  
49 900 \$ (plus les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de coupe de gazon et d'entretien des terrains, pour la saison estivale 2024, à l'entreprise Daniel Maintenance inc., le plus bas soumissionnaire selon les termes et conditions émis dans l'appel d'offres et la soumission présentée, pour un prix de 27 118,09 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Parcs municipal- tonte de pelouse, voirie et loisir 02-690-00-523.

ADOPTÉE

138-24-04-02

### **PRÉPARATION DE PLANS - ABRI ADJACENT AU GARAGE MUNICIPAL - OCTROI DU MANDAT**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt doit mandater une firme d'architecture afin de confectionner les plans dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat de confection des plans dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal, à la firme Caraballo Architecture inc., pour un montant de 3 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires Plan - voirie divers 02-320-00-999 et Voirie - horaires professionnels 02-320-00-419.

ADOPTÉE

139-24-04-02

### **CONSTRUCTION D'UN ABRI ADJACENT AU GARAGE MUNICIPAL - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut ajouter un abri adjacent au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat de construction d'un abri adjacent au garage municipal, à l'entrepreneur Les Rénovations Pierre Groulx 2009 inc., pour un montant de 36 700 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

140-24-04-02

### **TRAVAUX DE PAVAGE - JEUX D'EAU - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut que le contour des jeux d'eau soit pavé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de pavage du contour des jeux d'eau à l'entreprise Pavage Montérégie inc., au montant de 2 887,50\$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Aménagement du parc champêtre - 23-080-00-011.

ADOPTÉE

141-24-04-02

### **TRAVAUX DE PAVAGE - SENTIER DE LA PLACE DE LA SAMARE - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut qu'une partie du sentier de la Place de la Samare soit pavée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de pavage d'une partie du sentier de la Place de la Samare à l'entreprise Pavage Montérégie inc., au montant de 12 120 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Aménagement Parcs et sentiers - 23-080-00-013.

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 656 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 400 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 176 051 \$ AFIN DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLERIVE ET BERNIER**

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 656 décrétant une dépense de 2 400 000 \$ et un emprunt de 1 176 051 \$ afin de réaliser des travaux de réfection des rues Bellerive et Bernier. Il dépose ainsi ce projet de règlement.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

142-24-04-02

### **ENTENTE CONCERNANT L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut la mairesse suppléante, et Me Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut Me Julie Waite, greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville de Valcourt et la municipalité du Canton de Valcourt, pour des travaux d'échantillonnage de l'eau potable pour le Canton.

ADOPTÉE

143-24-04-02

### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER - VALCOURT 2030 - COMITÉ DE BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE l'organisme Valcourt 2030 et son comité biodiversité et environnement demandent à la Ville un appui financier dans le cadre de la réalisation de son plan de verdissement du Grand Valcourt;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie financièrement l'organisme Valcourt 2030 dans le cadre de son projet de verdissement et lui verse un montant de 3 000 \$, conditionnellement à ce que le Canton de Valcourt verse la même somme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-690-02-522.

ADOPTÉE

144-24-04-02

### **DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

145-24-04-02

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 MARS 2024 (SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024)**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal tenue le 18 mars 2024 (séance ordinaire du 4 mars 2024), au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 mars 2024 (séance ordinaire du 4 mars 2024) soit adopté.

ADOPTÉE

146-24-04-02

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est et soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

---

Pierre Tétrault, Maire

---

Me Julie Waite, Greffière